

L'avis des experts

Le vote protestataire ne parle pas la même langue

Le PLR et le PDC sont partout sous pression, mais le bilan des élections cantonales depuis novembre 2011 montre que le vote protestataire ne profite pas aux mêmes partis dans les trois régions linguistiques. Survol des tendances à mi-parcours de la législature fédérale

Le nouveau revers subi par le PLR lors des élections du Grand Conseil genevois du week-end dernier s'inscrit dans une tendance plus large. Entre novembre 2011 (Fribourg) et le week-end dernier (Genève), 13 cantons ont renouvelé leur parlement. A mi-parcours de la législature fédérale, l'analyse des élections cantonales confirme le recul du PLR et de l'autre grand parti historique du centre droit, le PDC.

Le PLR et le PDC ont marqué de leur empreinte l'histoire de la Suisse moderne. Ils incarnent la tradition et la continuité et sont l'un comme l'autre des partis gouvernementaux par excellence. Aujourd'hui, ils subissent cependant le vent de renouveau qui souffle sur l'ensemble de la Suisse et qui continue d'éroder leur force électorale. Depuis le début des années 1990, le PLR et le PDC ont abandonné près du tiers des sièges qu'ils détenaient dans les parlements cantonaux (gra-

phique 1). Pour le PLR, la baisse est en réalité encore plus sévère: si on ajoute le gain de 4% de force parlementaire associé à la fusion radicale libérale – et déjà parti en fumée depuis –, la perte s'élève à 10 points de pourcentage, soit 40% depuis 1991.

Rien qu'au cours des deux dernières années, le PLR et le PDC ont reculé de 0,6% en voix et en sièges dans les parlements cantonaux (graphique 2). Les deux partis demeurent certes plus forts dans les élections cantonales que dans les élections du Conseil national, mais la tendance est la même dans les deux cas.

Le PDC ne parvient plus à conserver son électoralat traditionnel dans les cantons catholiques – il a particulièrement souffert à Fribourg et en Valais (-4% et -6,9%). De son côté, le PLR a subi des pertes massives dans trois cantons romands: Vaud (-4,8%), Neuchâtel (-4,5%) et Genève (-3,9%). Il serait tentant d'imputer ces pertes à la fusion libérale-radical, mais dans les quelques circonscriptions vaudoises où radicaux et libéraux se sont présentés sur des listes séparées, les résultats n'ont guère été meilleurs.

Si le recul des deux grands partis de la droite modérée se manifeste dans la plupart des cantons, les partis qui tirent leur épingle du jeu ne sont pas les mêmes dans les trois régions linguistiques. En Suisse alémanique, les électeurs paraissent se lasser de la polarisation gauche-droite et sont en quête de renouveau. Cette quête profite aux deux nouveaux partis du centre droit, les vert'libéraux et le PBD. Les vert'libéraux, qui ont d'emblée endossé l'habit d'un parti responsable et constructif, enregistrent la plus forte progression en Suisse alémanique: au cours des deux dernières années, leur force électo-



Daniel Bochsler



Pascal Sciarini



Karima Bousbah

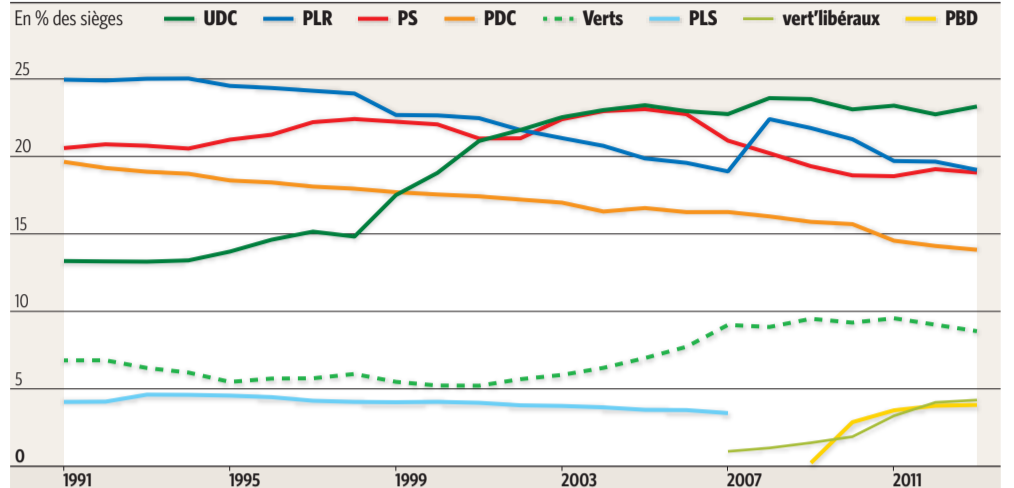
rale a augmenté de 1,2 point de pourcentage. Le renouveau profite également au PBD (+0,6%), qui ne manque d'ailleurs pas d'exploiter ce filon en se profilant comme la «nouvelle force».

Cela étant dit, il ne faut pas exagérer la portée de la croissance des vert'libéraux et du PBD, qui demeure en fait très limitée à ce jour. Pour la première fois, nous disposons de chiffres détaillés sur la force électorale des partis dans tous les cantons avec système proportionnel (voir encadré). Ces chiffres montrent que les vert'libéraux restent un parti de niche. Ils sont seulement représentés dans les cantons du Plateau (entre Neuchâtel et Saint-Gall), où leur force parlementaire ne dépasse guère 5%, sauf à Zurich (10%). De son côté, le PBD a certes pris des voix au PLR dans les cantons de Berne et Glaris, où sa force électorale atteint des niveaux élevés (16%). Cependant, l'essentiel des voix du PBD provient encore et toujours d'un nombre limité de cantons, essentiellement les deux cantons précités ainsi que les Grisons, c'est-à-dire les trois cantons dans lesquels le PBD s'est créé en se séparant de l'UDC. Le PBD s'est entre-temps installé dans les cantons ruraux du Mittelland, mais sa force électorale y est toujours très modeste. En Suisse romande et au Tessin, mais aussi dans les cantons alémaniques catholiques, le PBD reste marginal.

En Suisse romande, le PBD s'est présenté dans quatre des cinq élections cantonales qui se sont tenues depuis 2011, soit avec sa propre liste, soit sur une liste commune avec d'autres partis. Il n'a cependant gagné des sièges que dans un canton (Fribourg). Cet échec ne s'explique pas seulement par les quorums électoraux élevés existant dans les cantons romands: selon nos calculs, dans les quatre cantons où il s'est présenté, le PBD a obtenu moins de 1% des voix. Les vert'libéraux ont eu plus de succès à Neuchâtel et à Fribourg, où ils ont fait leur entrée au parlement. Cependant, ils ont échoué bien en deçà du quorum à Genève, tandis que leur représentation au Grand Conseil vaudois est avant tout le fruit de leur habileté tactique, c'est-à-dire de leur présence sur plusieurs listes mixtes.

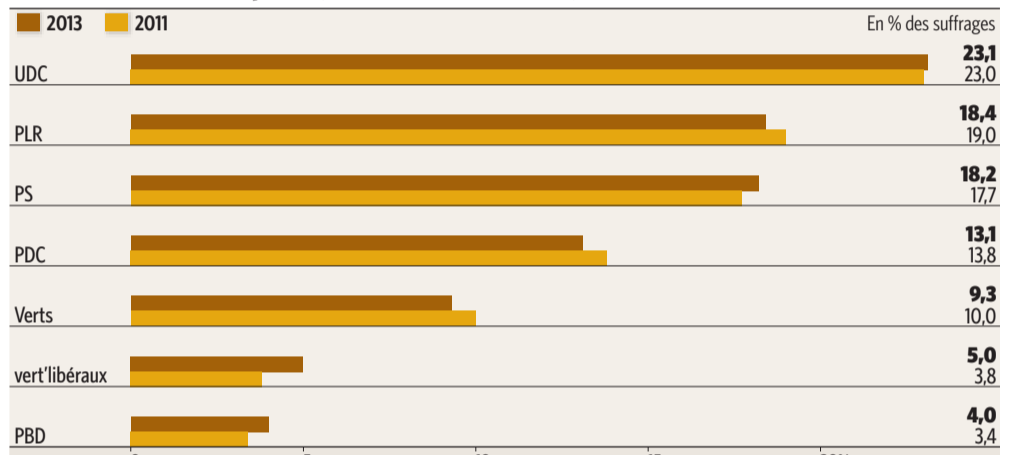
En Suisse alémanique, l'UDC a entamé son ascension électorale déjà à partir des années 1990. En Suisse romande, le mouvement s'est opéré plus tard et on assiste actuellement à un phénomène de rattrapage. L'époque du oui massif à l'Espace économique européen, qui voyait les Romands porter fièrement l'étendard de l'ouverture, de la solidarité et de la tolérance, semble bien révolue. Les forces anti-Europe, anti-immigration et anti-frontaliers sont montées en puissance aussi de ce côté-ci de la Sarine. A Fribourg, à Neuchâtel et en Valais, c'est l'UDC qui a profité du repli identitaire et du vote protestataire; à Genève, c'est le MCG. Avec sa «droitisation» des dernières années, le MCG ressemble d'ailleurs de plus en plus à l'UDC – sauf en ce qui concerne l'obsession des frontaliers, qui rappelle plutôt la Lega dei Ticinesi. Après avoir subi un coup d'arrêt lors des élections de

Force des partis dans les parlements cantonaux



Le graphique décrit la force des partis dans les parlements cantonaux (sans Appenzell Rhodes-Intérieures), en pondérant les cantons selon la taille de leur population. SOURCE: ZDA

Force électorale des partis, élections cantonales, 2011-2013



Le graphique montre la force électorale des partis, sur la base des élections cantonales dans 23 cantons (sans les cantons avec système majoritaire). Les suffrages exprimés sur des listes mixtes sont répartis entre les partis concernés, en fonction des voix accordées aux candidats. SOURCE: ZDA

Pour la première fois, notre index de la force des partis ne se base pas seulement sur la part des sièges détenus par les partis dans les parlements cantonaux, mais aussi sur la part des votes des électeurs et électrices. Ceci est rendu possible par la prise en compte des suffrages exprimés sur des listes incluant plusieurs partis (dites «listes mixtes»). Nous avons réparti ces suffrages entre les différents partis concernés à partir des voix accordées aux candidats et en fonction de l'appartenance partisane de ces derniers. Les listes mixtes constituent un défi pour la statistique électorale, en particulier dans les cantons de Vaud, du Valais et d'Uri. Rappelons par ailleurs que notre index de la force des partis corrige les différences de taille des cantons et des parlements cantonaux.

2003, la Lega a repris sa progression et a infligé de lourdes pertes aux partis gouvernementaux.

Et la gauche dans tout cela? L'analyse des déplacements de voix à court terme (2011-2013) débouche sur un bilan contrasté. D'un côté, le PS semble retrouver des couleurs (+0,5%), après une législature 2007-2011 calamiteuse. De l'autre, les Verts sont à la peine (-0,7%), comme en atteste leur déconfiture du week-end dernier à Genève. S'ils ont pu un

temps bénéficier du vote protestataire, les Verts semblent à leur tour victimes de la désaffection dont souffrent les partis établis.

Daniel Bochsler et Karima Bousbah sont respectivement professeur et assistante de science politique au Centre d'études sur la démocratie à Aarau (ZDA) et à l'Université de Zurich; Pascal Sciarini est professeur de science politique à l'Université de Genève

Appel commun pour l'abolition de la peine de mort



Didier Burkhalter

Une justice qui tue n'en est pas une. Convaincus de l'inhumanité fondamentale de la peine de mort, les 42 pays que nous représentons nous opposons à son recours en toutes circonstances et dans le monde entier. La peine de mort constitue non seulement un irrespect insupportable de la dignité humaine, mais son application s'accompagne également de nombreuses violations des droits de l'homme de la personne condamnée et de ses proches. La peine capitale n'a par ailleurs aucun effet positif sur la prévention des crimes et la sécurité. Elle n'apporte de plus aucune réparation aux victimes et à leur fa-

mille. Forts de ces convictions et à l'occasion de la 11e Journée mondiale contre la peine de mort, nous souhaitons rappeler notre volonté de nous engager, ensemble, à soutenir sans relâche le mouvement abolitionniste en Europe et dans le monde entier.

Notre appel n'a pas pour but de donner une leçon mais de partager – outre une conviction – une expérience. S'il est une chose que l'histoire de l'abolition de la peine de mort au sein de nos pays respectifs nous a enseignée, c'est bien la difficulté du chemin qui y mène. La mise hors la loi de la peine capitale n'est pas survenue du jour au lendemain. Au contraire, elle n'est devenue réalité que grâce à une prise de conscience progressive et au prix d'un effort collectif sans cesse renouvelé. Au sein de nos pays, ce n'est qu'à force de persévérance et pas à pas que le nombre d'exécutions a diminué, que la liste des crimes passibles de la peine capitale a été réduite, que la justice est de-

venue plus transparente, que des moratoires de fait sur les exécutions ont été introduits et que, en fin de compte, la peine de mort a disparu. Or, il s'agit à présent de franchir les mêmes étapes dans les pays qui exécutent encore au nom de la justice.

La peine de mort n'a aucun effet positif sur la prévention des crimes et la sécurité

La détermination nécessaire au combat abolitionniste concerne non seulement les individus, mais également les Etats, et c'est également ce que nous souhaitons rappeler d'une seule voix aujourd'hui. La voie de l'abolition n'a pas été empruntée par des sociétés cloisonnées ou des pays coupés les uns des autres. Si l'éradication de la peine de

mort est presque une réalité aujourd'hui en Europe, ce succès n'aurait pas été possible sans un débat informé sur le sujet et des échanges continus entre nos pays et nos sociétés.

Le Conseil de l'Europe et la Convention européenne des droits de l'homme ont joué un rôle de catalyseurs de cette dynamique régionale contre la peine de mort et ont même permis de la porter plus loin encore. L'entrée en vigueur du protocole N° 13 de ladite convention (Protocole relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances) il y a tout juste dix ans en est un très bon exemple. Aujourd'hui, nous représentons 42 des 44 Etats ayant ratifié le protocole N° 13 et appelons de tout cœur tous les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait à nous rejoindre. Nous encourageons fortement le dernier Etat pratiquant encore la peine de mort en Europe à rejoindre un moratoire universel sur la peine de mort

comme première étape vers son abolition.

Le cas européen illustre le rôle fondamental des organisations régionales et multilatérales pour faire avancer la cause abolitionniste. L'abolition de la peine de mort dans de nombreux Etats d'Amérique, d'Afrique et d'Asie illustre pour sa part l'universalité de ce combat. Cela montre également la nécessité d'un signal politique fort, de même qu'une participation de l'ensemble de la société civile à ces efforts. Dans cet esprit, nous devons poursuivre l'élan du 5e Congrès mondial contre la peine de mort en juin de cette année à Madrid. Si nous rappelons aujourd'hui ces principes, c'est parce que nous entrons dans une phase cruciale de l'avancée progressive vers l'abolition de la peine de mort au niveau mondial. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'environ 50 Etats qui admettent la peine de mort, alors qu'il y a vingt ans ils étaient près du double encore. Les résolutions des Nations unies le confir-

ment: la grande majorité des Etats soutient l'instauration d'un moratoire universel sur la peine de mort. Cette tendance positive nous encourage à imaginer les prochaines générations vivant dans un monde sans peine de mort et à redoubler d'efforts pour soutenir ensemble les Etats sur la voie vers son abolition universelle.

Le conseiller fédéral Didier Burkhalter est l'un des 41 ministres des Affaires étrangères cosignataires de cet appel, parmi lesquels on compte notamment: Guido Westerwelle (Allemagne), Laurent Fabius (France), William Hague (Royaume-Uni). La liste complète des signataires est disponible sur notre site

>> Sur Internet

Toute l'actualité des débats

www.letemps.ch/opinions